



Règlement technique — Volleyball

1. ÉPREUVES

Cette compétition se déroulera pendant les Jeux des Sourds du Canada (JSC) de 2020, qui auront lieu du 12 au 16 mai 2020, et comprendra les deux épreuves suivantes :

- Volleyball masculin
- Volleyball féminin

2. PARTICIPANTS

2.1 Invitation à participer

L'Association des sports des sourds du Canada (ASSC) et le comité organisateur inviteront les résidents autorisés du Canada qui sont en règle à participer au concours.

2.2 Admissibilité

2.2.1 Perte auditive

La participation à la compétition est réservée aux athlètes sourds et (ou) malentendants. Contrairement au Comité international des sports des sourds (CISS) qui restreint la participation aux athlètes ayant une perte auditive d'au moins 55 décibels, l'ASSC encourage tous les participants sourds ou malentendants de la communauté sourde à participer aux JSC. Nous laissons aux associations provinciales des sports des sourds (APSS) la responsabilité d'expliquer à leurs participants s'ils sont admissibles ou non aux épreuves sanctionnées par le CISS.

2.2.2 Âge

Les athlètes doivent satisfaire à l'exigence d'âge minimum pour chacune des épreuves indiquées ci-dessous :

- Volleyball masculin — 14 ans au 12 mai 2020
- Volleyball féminin — 14 ans au 12 mai 2020

2.3 Nombre d'équipes

Il faut un nombre minimum d'équipes pour chacune des épreuves indiquées ci-dessous :

- Volleyball masculin — 4 équipes
- Volleyball féminin — 3 équipes

2.4 Nombre d'athlètes par équipe

Un nombre maximum d'athlètes par équipe est alloué à chaque épreuve indiquée ci-dessous :

- Volleyball masculin — 12 athlètes
- Volleyball féminin — 12 athlètes

Il faut un nombre minimum d'athlètes par équipe dans chaque épreuve indiquée ci-dessous :

- Volleyball masculin — 7 athlètes
- Volleyball féminin — 7 athlètes

2.5 Nombre de membres de personnel par équipe

Un nombre de membres de personnel par équipe est alloué à chaque épreuve indiquée ci-dessous :

- 2 entraîneurs et 1 gérant par équipe féminine
 - Un des entraîneurs doit être de sexe féminin.
- 2 entraîneurs et 1 gérant par équipe masculine
 - Un des entraîneurs doit être de sexe masculin.

3 RÈGLEMENT RELATIF AUX COMPÉTITIONS

3.1 Organisation technique

L'Association des sports des sourds du Canada (ASSC) est responsable, conjointement avec Volleyball Canada, de l'organisation technique de la compétition.

3.2 Comité technique

Le comité technique est composé du directeur technique de l'ASSC et d'autres membres nommés par le comité organisateur des JSC 2020 et approuvés par l'ASSC :

Mary Dyck — Directrice technique de l'ASSC (présidente)

À déterminer — Arbitre en chef

À déterminer — Représentant(e) des JSC 2020

3.3 Règles relatives aux compétitions

Les compétitions se dérouleront conformément au règlement de Volleyball Canada. En cas de désaccord sur l'interprétation du règlement, le texte anglais prévaut.

3.4 Équipement de compétition

3.4.1 Équipement

Tout l'équipement utilisé pendant la compétition doit être conforme au règlement de Volleyball Canada.

3.4.2 Ballon de volleyball

Les ballons officiels utilisés seront des Mikasa VQ2000 ou des

Mikasa MVA2000.

3.5 Vêtements de compétition

Les participants doivent porter des uniformes de compétition conformément au règlement de Volleyball Canada.

3.6 Compétitions

3.6.1 Calendrier des compétitions

Le calendrier des compétitions pour toutes les épreuves se déroulera sous le contrôle de la commission technique et conformément au règlement de Volleyball Canada.

3.6.2 Format des compétitions

3.6.2.1 Compétition préliminaire (Round-Robin)

Les équipes seront placées dans un groupe pour chaque sexe, jouant un tournoi à la ronde pour établir les quatre équipes les mieux classées pour la compétition du championnat.

3.6.2.2 Compétition de championnat

Demi-finales avec 1^e place contre 4^e place et 2^e place contre 3^e place ; les vainqueurs des demi-finales jouent en finale (pour les médailles d'or et d'argent), les perdants des demi-finales jouent dans le match pour la médaille de bronze.

3.6.3 Règles de bris d'égalité

Les égalités seront brisées selon les règlements de Volleyball Canada en vigueur au moment des Jeux.

3.7 Officiels

3.7.1 Nomination des officiels

Le comité organisateur des JSC 2020 nommera un arbitre en chef et un nombre approprié d'officiels (arbitres, etc.) pour diriger chaque épreuve.

3.7.2 Affectation des officiels

L'attribution des officiels pour la conduite des épreuves sera décidée et faite par le comité technique.

3.8 Incidents imprévus

En cas d'incidents imprévus non couverts par le règlement, le comité technique prendra une décision. En l'absence du comité technique, le directeur technique de

l'ASSC prendra une décision.

4 LIEU DE COMPÉTITION

Les épreuves se dérouleront au Saville Community Sports Centre à Edmonton, en Alberta.

5 CALENDRIERS

5.1 Calendrier des compétitions

Sera annoncé d'ici le 13 avril 2020.

5.2 Calendrier d'entraînement

L'entraînement aura lieu le mardi 12 mai 2020 de 13 h à 16 h.

5.3 Réunion technique

5.3.1 Date et lieu

La réunion technique aura lieu au Saville Community Sports Centre le mardi 12 mai 2020 de 18 h à 20 h.

5.3.2 Présence

Chaque équipe doit fournir un entraîneur ou un capitaine pour assister à cette réunion.

6 ADDENDA

Aucun

Avis : Le présent règlement technique est susceptible d'être modifié.

Dernière mise à jour : 3 septembre 2019